

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 janvier 2023 – 19h30 heures

Présents : MM. KARCHER Jacques, HAURY Evelyne, LERCH Michaël, OTT Martial, SCHNEIDER Arthur, STUDER Jean-Luc, THUILLIER Christelle, VERGER Christelle

Absents excusés : Madame DAUVERGNE Nathalie et Madame SIMON Manuela

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Madame DAUVERGNE Nathalie à Madame VERGER Christelle
Madame SIMON Manuela à Monsieur STUDER Jean-Luc

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2022
- 3) Chaudière à remplacer : propositions
- 4) Base adresse locale – La poste
- 5) Référent santé
- 6) Autorisation des paiements à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
- 7) Contrôle des poteaux d'incendie – marché Com.Com
- 8) Points divers
 - a) Urbanisme – Demande Haffner
 - b) Limitation de vitesse
 - c) Travaux planning bardage Martial
 - d) ONF – Consultation entreprises : abattage-débardage-affouage
 - e) Dates à retenir

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il présente ses vœux aux conseillers présents.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame THUILLIER Christelle comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2022

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Chaudière à remplacer : propositions

Monsieur le Maire indique que le dossier de remplacement de la chaudière de la mairie est en bonne voie.

Une demande de devis a été faite auprès de 5 prestataires. Deux d'entre eux ont répondu en proposant du matériel de haute qualité.

Il s'agit de l'entreprise BURGUNDER et de l'entreprise KRAFT.

Il y a 4 000 euros de différence entre les deux devis du fait que les puissances de chaudières proposées sont différentes.

Une réactualisation de devis est attendue concernant la chaudière dont la puissance est inférieure à celle demandée au cahier des charges.

4) Base adresse locale (BAL)

Depuis la promulgation de la loi 3DS :

Toutes les communes sont désormais tenues de mettre à jour et de transférer leurs adresses en open data à la Base Adresse Nationale (BAN).

Une **BAL publiée et à jour dans la BAN garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs**, qu'ils soient privés ou publics (DGFIP, SDIS, IGN, La Poste, opérateurs GPS...).

La Poste propose une aide à et la dénomination et à la numérotation de l'ensemble de vos voies et création de la Base Adresse Locale

Solution d'accompagnement modulable pour fiabiliser l'adressage de notre territoire et améliorer l'accessibilité et l'attractivité de notre territoire

Cette prestation nous permet de diagnostiquer la **qualité** de l'adresse de notre commune et nous permet de résoudre tous les problèmes complexes d'adressage (création, modification, suppression et numérotation des voies).

Pour nous accompagner dans notre projet d'adressage, La Poste s'appuie sur sa légitimité au travers de l'expertise des postiers pour nous aider dans cette tâche.

La prestation d'Aide à la Dénomination et à la Numérotation des voies comprend différents modules pour répondre à tous nos besoins :

- ✓ **AUDIT & CONSEIL** : Il s'agit d'établir un diagnostic complet sur toutes les voies de la commune afin de déceler les ambiguïtés sur la qualité de l'adresse. Cet audit donne lieu à un rapport précis de recommandations sur la dénomination et la numérotation à mettre en œuvre pour résoudre tous les problèmes d'adressage.
- ✓ **MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ADRESSAGE** : Suite à la validation du rapport d'AUDIT par le conseil municipal, ce module permet d'entreprendre concrètement la

fiabilisation des adresses impactées : création, modification, suppression et numérotation des voies ;

- ✓ **Déploiement** du projet : **création de la Base Adresse Locale** pour alimentation de la BAN

Cette action de saisie permettra à terme de certifier et **géolocaliser les adresses afin qu'elles soient localisables et accessibles (grâce aux opérateurs GPS)**.

- ✓ Fourniture des plaques de numéros et de nom de rue (si besoin).

Cette prestation se chiffre à 2 004 euros pour l'ensemble du village – gîte du Gazon vert inclus.

Une demande de renseignements sur la procédure est demandée aux services de La Poste.

5) Référent santé

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du Contrat Local de Santé du PETR du Pays Thur Doller, il est demandé de désigner un référent santé.

Il devra participer et représenter la Commune aux groupes de travail et comités de pilotage du Contrat Local de Santé du PETR du Pays Thur Doller. Il devra également faire remonter les informations récoltées lors des groupes de travail et comités de pilotage au Conseil Municipal.

Cette désignation suit son cours.

6) Autorisation des paiements à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en attendant le vote du budget primitif 2023, il faut que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

C'est ainsi que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 39 180,93 euros, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

7) Contrôle des poteaux d'incendie – marché Com.Com

Monsieur le Maire indique qu'il est obligatoire de faire vérifier les poteaux incendie tous les 3 ans. 12 poteaux sont à vérifier à la Commune. Le contrat avec l'entreprise retenue arrive à échéance en mars 2023.

Le Conseil Municipal autorise la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin à entreprendre les démarches nécessaires pour un appel d'offres au nom des 15 communes afin que chaque commune puisse bénéficier de tarifs préférentiels pour le nouveau marché de contrôle des poteaux d'incendie.

8) Points divers

a) **Urbanisme** – demande Haffner

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande des époux Haffner, à savoir une demande d'accès par le parking de la salle polyvalente à la parcelle de terrain de la maison située au 6 rue de la mairie.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable, mais précise que les travaux d'aplanissement de l'accès seront à la charge du propriétaire de la parcelle de terrain N° 107.

b) **Limitation de vitesse**

Madame HAURY Évelyne signale à l'assemblée, que plusieurs personnes lui ont fait part, de la vitesse excessive, en particulier rue de la mairie.

Après discussion, il a été proposé de ne pas limiter la vitesse à 30 km/h, mais une mise en place de panneaux incitatifs.

c) Planning des travaux de bardage – ex. caserne et préau à l'arrière de la mairie – OTT Martial
Monsieur le Maire souhaite avoir un planning concernant les travaux de bardage de l'ancienne caserne des pompiers et du préau à l'arrière de la mairie.
Monsieur OTT Martial indique que ces travaux ne pourront pas débuter avant juillet/août, et seront terminés au plus tard à l'automne.

d) Sélection des entreprises débardage
Monsieur le Maire soumet la demande de Monsieur FLUHR Samuel, agent ONF, au sujet de la sélection des entreprises pour le marché communal de débardage.
Après consultation de la liste des entreprises en concurrence, le Conseil Municipal a procédé à une présélection, à savoir :
- l'entreprise BINDER
- l'entreprise KIENTZY
- l'entreprise PERREZ.

e) Dates à retenir

Journées d'embellissement : les samedis 15 avril et 09 septembre 2023

Fête villageoise (avec toilettes) : le 17 juin 2023

Le repas de Noël des Anciens : le 10 décembre 2023

Les Vœux du Maire : le 14 janvier 2024, avec le 4^{ème} défi galette.

Lors de la distribution des paniers des Aînés du 21 décembre 2022, un sondage avait été effectué. Il est à noter que 95 % des personnes ont répondu vouloir se rencontrer autour d'un repas convivial avant Noël 2023.

La séance a été levée à 21 heures 30 minutes.